

COMMUNE DE MESLAND

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

L'an deux mille seize, le 10 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2016

Présents : MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe.

Excusés : MM MULTEAU Dimitri qui donne pouvoir à GUETTARD Philippe, HELTZLÉ Jérôme, BRUNO Christian, LEBAY Paule, GASNIER Richard

Madame DAVID Catherine a été désignée secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATAIRE INFORMATIQUE SEGILOG

Délibération N°21/16 publiée le 12 /05/2016 - Transmise à la préfecture le 12/05/2016 - Reçue à la préfecture le /05/2016

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Commune arrive à échéance le 14 mai 2016.

La Société SEGILOG propose de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans, non prorogeable, par tacite reconduction, moyennant une rémunération pour l'ensemble de la logithèque MILORD de :

❶ 5 737.50 € H.T. destinés à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels se décomposant comme suit :

↳ versements annuels «Cession du droit d'utilisation» :

- pour la période du 15/05/2016 au 14/05/2017 soit 1 912.50 € H.T.
- pour la période du 15/05/2017 au 14/05/2018 soit 1 912.50 € H.T.
- pour la période du 15/05/2018 au 14/05/2019 soit 1 912.50 € H.T.

en contrepartie :

- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,
- de la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

❷ 637.50 € H.T destinés à l'obligation de maintenance et de formation se décomposant comme suit :

↳ versements annuels «Maintenance, Formation» :

- pour la période du 15/05/2016 au 14/05/2017 soit 212.50 € H.T.
- pour la période du 15/05/2017 au 14/05/2018 soit 212.50 € H.T.

- pour la période du 15/05/2018 au 14/05/2019 soit 212.50 € H.T.

en contrepartie :

- de l'obligation de maintenance des logiciels créés par la Société SEGILOG,
- de la formation aux logiciels élaborés par la Société SEGILOG.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat (N°2016.04.0550.07.000.M00.000361) qui prendra effet au 15 mai 2016.

VENTE REMORQUE RÉFORMÉE

Délibération N°22/16 publiée le 12 /05/2016 - Transmise à la préfecture le 12/05/2016 - Reçue à la préfecture le /05/2016

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur BROSSILLON de Mesland a proposé de racheter la remorque, non immatriculée et ne pouvant rouler sur la voie publique, fabriquée par les agents communaux.

Celle-ci sera vendue en l'état, au prix de 30 € (trente €) au prix de la ferraille, sans que l'acheteur ne puisse formuler de réclamation à l'issue de la vente. Ce véhicule est vendu sans aucune garantie en épave.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à vendre ce bien hors d'usage au prix de la ferraille moyennant la somme de 30 €.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux engagés par Agglopolys sur la Commune

Monsieur le Maire indique que la voie communautaire VC n° 6 « Route de Fleuray » va être élargie (de la sortie du bourg au Camping du Parc du Val de Loire). Les travaux sont prévus sur une période de 3 ans, cette année le côté gauche, le côté droit l'année prochaine, puis la réfection de la bande de roulement l'année suivante. Le coût total de ces travaux est estimé à 270 000 €. Les travaux prévus cette année représentent la somme de 84 000 € ; ils débuteront le 23 mai 2016 pour une durée de 3 semaines.

Appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie de l'entrée de bourg

Monsieur le Maire fait part du lancement de l'appel d'offres envoyé à la publication ce jour. Les plis seront ouverts le 23 juin 2016 et la décision d'attribution sera prise en conseil le 12 juillet 2016. Le lancement d'appel d'offres des entreprises se fera fin d'année 2016 ou début 2017 pour un commencement des travaux prévu au 2^{ème} trimestre 2017.

Isolation de l'ALSH

Dans le cadre du programme Energétis Collectivité Bâtiment, un diagnostic pour améliorer la performance énergétique du bâtiment de l'accueil de loisirs va être réalisé. Pour ce faire, le Cabinet « Energéa » va venir le 13 mai 2016 pour effectuer un premier relevé sur le bâti et les équipements.